



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1679

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la Société Blue Green Groupe SAUR - Exercice 2015

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Claisse

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

**Conseil du 12 décembre 2016****Délibération n° 2016-1679**

commission principale :	éducation, culture, patrimoine et sport
objet :	<b>Rapport des délégataires de services publics - Activité d'exploitation du golf de Chassieu par la Société Blue Green Groupe SAUR - Exercice 2015</b>
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La mission de réaliser un équipement golfique avait été confiée par la Commune de Chassieu à la Communauté urbaine de Lyon, en vertu des dispositions de l'article L 5215-27 du code général des collectivités territoriales (CGCT), selon lesquelles une ou plusieurs communes membres "peuvent confier à la communauté urbaine la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de leurs attributions".

Initialement aménagé en 1988 afin de gérer une réserve foncière, cet équipement sportif est un service public industriel et commercial (SPIC) et participe à l'attractivité et au développement économique du territoire, notamment par sa proximité avec Eurexpo et l'aéroport de Lyon-Bron.

Le contrat de concession confié à la société Blue Green groupe SAUR pour construire et exploiter le golf (situé sur la Commune de Chassieu et conclu pour une durée de 25 ans) s'est terminé le 21 octobre 2015 suite à la prorogation d'un an décidée par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon. Un nouveau contrat de concession a confié à la société Blue Green groupe SAUR la conception, la réalisation et le financement des travaux d'amélioration et de restructuration des installations golfiques ainsi que la gestion et l'exploitation du service public du golf de Lyon-Chassieu pour une durée de 20 ans à compter du 21 octobre 2015 à minuit.

L'article L 1411-3 du CGCT précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2015, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activités et de qualité de service, intégrant une analyse au regard du développement durable.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2015.

**I - Données financières des exercices 2013-2015 (en k€)**

	2013	2014	2015	Évolution 2014/2015	
				En %	Tendance
charges	1 663	1 740	1 732	- 0,5	↘
produits	1 883	1 961	1 963	+ 0,1	↗

La stagnation des charges sur l'exercice 2015 s'explique, notamment, par :

- la baisse du poste relatif aux "achats de matières premières et marchandises" (261 k€ en 2015 contre 291 k€ en 2014, soit - 10 %) en lien avec la baisse du chiffre d'affaires de la boutique qui génère une baisse du coût des marchandises vendues,

- la légère diminution du poste "charges de personnel" (657 k€ en 2015 contre 666 k€ en 2014, soit - 1,3 %) qui s'explique par le départ de 2 collaborateurs,

- la baisse du poste "autres charges" (219 k€ en 2015 contre 232 k€ en 2014, soit - 5,6 %) en raison de la diminution de la consommation d'engrais,

- le maintien du niveau du poste "impôts et taxes" (+ 1 %).

Dans le cadre du maintien, par rapport à 2014, du niveau de ses produits, le golf de Chassieu poursuit le développement de son activité golfique. En 2015, 72 % du chiffre d'affaires est réalisé avec les activités de service public du golf et de l'enseignement.

## II - Données d'activité sur les 3 derniers exercices (chiffre d'affaires total et par activité, en k€)

	2013	2014	2015	Évolution 2014/2015	
				En %	Tendance
golf	1 017	1 087	1 135	+ 4,4	↗
enseignement	271	273	287	+ 5	↗
boutique	157	206	151	- 26,7	↘
restauration	371	395	391	- 1	↘
<b>Total</b>	<b>1 816</b>	<b>1 961</b>	<b>1 963</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>↗</b>

L'activité "boutique" connaît une importante baisse en lien avec le départ de la responsable, la concurrence locale et celle d'internet.

La consommation de produits "green fees" (droits d'entrée unique) est en très légère baisse sur l'année 2015 (16 118 entrées contre 16 429 entrées en 2014). A l'inverse, le nombre de départs des abonnés augmente fortement sur 2015 (41 012 départs contre 24 541 en 2014, soit + 67 %). Par ailleurs, au niveau des abonnés, le jeu durant la semaine reste prépondérant par rapport à celui du week-end (28 571 départs contre 9 983 départs week-end). Comme les années précédentes, les joueurs en général, et les actifs en particulier, exigent de plus en plus de pouvoir jouer sur des parcours restreints (9 trous ou 6 trous compact) afin de gagner du temps tout en pratiquant une activité sportive.

Après avoir connu une augmentation depuis 2013 et malgré une amélioration des aménagements, le chiffre d'affaires du practice est en recul (168 k€ en 2015 contre 184 k€ en 2014) dans la mesure où les joueurs privilégient le jeu sur le parcours souvent par manque de temps.

## III - Détail des activités golf et enseignement en volume

	2013	2014	2015	Évolution 2014/2015	
				En %	Tendance
abonnements golf	479	514	558	+ 8,6	↗
droits de jeu	14 367	16 429	16 118	- 1,9	↘
enseignement	1 669	2 291	1 675	- 27	↘

Concernant la politique de développement durable mise en œuvre par le délégataire, l'année 2015 est marquée par une hausse de la consommation en eau annuelle (90 000 m<sup>3</sup> en 2015 contre 60 000 m<sup>3</sup> en 2014) en raison d'une pluviométrie en baisse et de problèmes sur la station de pompage ainsi que l'absence du "greenkeeper" (responsable technique du golf) pendant 3 mois.

A noter la poursuite de la réalisation d'abris et de plantations pour protéger la faune et la flore répertoriées sur le site par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), ainsi que de la réduction des produits phytosanitaires et l'optimisation de leur utilisation sur le terrain tout au long de l'année dans le cadre d'une gestion curative plutôt que préventive. 5 ruches ont été installées sur les buttes du trou n° 17.

En conclusion, les points notables du rapport du délégataire Blue Green groupe SAUR sur l'exercice 2015 sont :

- la poursuite des travaux d'investissement et de GER conformément au budget défini dans le protocole de fin de contrat et au nouveau contrat,
- le maintien du niveau de charges,
- la stagnation du chiffre d'affaires global (avec une progression du chiffre d'affaires des activités "golf" et "enseignement"),
- l'entrée en vigueur du nouveau contrat.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis à la séance plénière de la CCSPL du 25 octobre 2016. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 25 octobre 2016, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### **DELIBERE**

**Prend acte** du rapport 2015 produit par la société Blue Green Groupe SAUR au titre de la délégation de service public pour la conception, la réalisation et le financement des travaux d'amélioration et de restructuration des installations golfiques ainsi que la gestion et l'exploitation du service public du golf de Lyon-Chassieu.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**